

Nombre de membres en  
exercice : 11  
Convocation en date du :  
07 septembre 2016  
Présents : 6  
Représentés : 1  
Votants : 6

Séance du 14/09/2016

mercredi 14 septembre 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de Festes et Saint André, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Catherine PINTO (Adjointe Au Maire)  
Présents : Catherine PINTO, Martine CHAMBET, Dominique REYRE, Marie-Christine SARDA, Dirk EBERHARD, Pierre CHEVENARD  
Procurations : Jennifer JOULLIE par Martine CHAMBET  
Absents: Hervé CHAUDEMANCHE, Jorg ELLERWALD, Stanislas PIERRE, Klaus MEIK  
Est désigné(e) secrétaire de séance : Marie-Christine SARDA

DE\_2016\_46

Objet de la  
délibération :  
MISE EN PLACE DES  
COMPTEURS LINKY  
SUR NOTRE  
COMMUNE

Date d'affichage :

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;  
Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;  
Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour et 1 abstention**

**DEMANDE** au Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) d'intervenir immédiatement auprès d'Enedis pour lui signifier que les compteurs communicants (de type Linky ou autre) ne doivent pas être installés à Festes et saint André.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Madame Catherine PINTO (Adjointe Au Maire)

RF sous préfecture de LIMOUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/09/2016 011-211101423-20160914-DE_2016_46-DE